



---

## AVIS PUBLIC

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 44 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000,00\$) POUR L'ACHAT D'UN TAMISEUR ROTATIF NEUF OU USAGÉ DE MOINS DE 100 HEURES D'UTILISATION, ANNÉE 2019, DE MARQUE ROTO-SCREEN, MODÈLE R-600 OU SON ÉQUIVALENCE.**

AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 44

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors d'une séance tenue le 1 mai 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le règlement numéro 44 décrétant un emprunt et une dépense de cent cinquante mille dollars (150 000,00\$) pour l'achat d'un tamiseur rotatif neuf ou usagé de moins de 100 heures d'utilisation, année 2019, de marque Roto-Screen, modèle R-600 ou son équivalence.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante:

Centre de gestion documentaire et du registraire  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

Le règlement d'emprunt numéro 44 peut être consulté au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge situé au 688, chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge du lundi au vendredi, entre 8 h 00 et 16 h 00 (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Rivière-Rouge, ce 7 mai 2019.

Marc Forget, directeur général